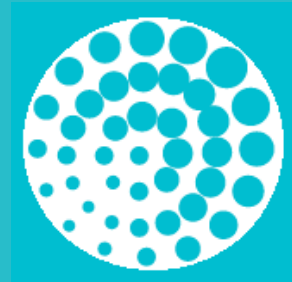


# Le revenu d'existence

Pour des sociétés libres et égalitaires

**Hugo CARTON**

**Octobre 2013**





Malgré l'opulence matérielle inégalée des sociétés occidentales contemporaines, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès aux biens de première nécessité que sont une alimentation saine, un logement décent, de l'énergie, de l'eau potable, une éducation émancipatrice et autonomisante. La société de croissance creuse les inégalités tout en éludant la question de la juste répartition de la dot planétaire. Pour endiguer les déséquilibres, deux outils pourraient enclencher une décroissance choisie : la Dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA) et le Revenu inconditionnel (RI). Le premier privilégie le droit de prélèvement sur les ressources naturelles plutôt que les aides en monnaie nationale. Le second, le revenu inconditionnel, propose d'instaurer une allocation monétaire distribuée sans distinction.

Deux ouvrages<sup>1</sup>, parus récemment aux éditions Utopia, décrivent deux instruments de décroissance que sont la dotation inconditionnelle d'autonomie et le revenu inconditionnel.

Les réflexions et propositions des tenants de la dotation inconditionnelle d'autonomie, Vincent Liegey, Stéphane Madelaine, Christophe Ondet et Anne-Isabelle Veillot, tentent de faire émerger de nouveaux imaginaires et de nouveaux horizons de société. L'ambition de la DIA est simple : assurer à tous une vie décente, c'est-à-dire garantir le droit d'accès à un logement, le droit de tirage<sup>2</sup> sur les ressources naturelles et énergétiques, l'accès à la santé, aux transports, à l'éducation etc. La DIA est donc synonyme d'un accès libre et gratuit à certains biens et services dont la propriété et la gestion sont collectives comme le droit que nous partageons sur leurs usages. La DIA permettrait que chacun jouisse d'une petite part mais suffisante des richesses collectives.

Cette DIA serait versée à toutes et tous et de manière égale de la naissance à la mort, afin de garantir un niveau de vie décent et déconnecté de l'occupation d'un emploi. Cette dotation serait individuelle, inaliénable et cumulable à tout autre revenu et traduirait la reconnaissance de la contribution de chaque individu à la société, à travers l'ensemble de ses activités, notamment non-marchandes.

---

<sup>1</sup> Vincent Liegey, Stéphane Madelaine, Christophe Ondet et Anisabel Veillot, *Un projet de Décroissance, Manifeste pour une Dotation Inconditionnelle d'Autonomie (DIA)*, éditions Utopia, janvier 2013, et Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous, Précis d'utopie réaliste*, Coll. Controverses, éd. Utopia, 2010, 108 p.

<sup>2</sup> Dans ce cas précis, le droit de tirage est un droit de prélèvement sur des ressources qui ne passe pas par une transaction monétaire. Cela consiste par exemple à garantir l'accès d'un individu à l'eau en lui en allouant une quantité gratuite au début de chaque mois plutôt qu'en lui versant une aide en euros pour lui permettre de payer ses factures en eau. Dans ce cas, l'individu n'a pas à payer pour la quantité d'eau jugée suffisante, il bénéficie d'un droit de prélèvement sur une ressource naturelle.



La DIA a été bâtie comme une synthèse de différentes mesures proposées, et parfois expérimentées, par les partisans de la décroissance ces dernières années : le concept de gratuité de l'usage et renchérissement du mésusage<sup>3</sup>, les monnaies locales fondantes, le revenu maximum autorisé, les limites de prélèvement sur certaines ressources, l'interdiction de la publicité, la critique de l'obsolescence programmée et même l'idée d'un revenu inconditionnel d'existence.

Le revenu inconditionnel est un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie. Contrairement à la DIA, le revenu inconditionnel consiste en une prestation en espèces et non pas en nature. Un tel revenu, versé au titre de la participation de tous à la création de richesse sociale, permettrait tout à la fois d'éradiquer la pauvreté, de supprimer le chômage, de réduire les inégalités et injustices sociales et d'émanciper l'individu. Il a pour but la revalorisation sociale des activités « hors travail » et la remise en cause du monopole du travail comme source de reconnaissance et d'intégration sociale. La question d'un revenu forfaitaire identique pour tous est discutée ardemment par les penseurs et les expérimentateurs de la décroissance. Yves Cochet, par exemple, milite depuis des années pour l'instauration d'un « revenu minimum inconditionnel » de 600 € au sein d'Europe Écologie-Les Verts. Utopia a fait de l'établissement d'un « revenu universel » l'une de ses dix propositions phares.

Sans signifier une désertion du marché du travail, la DIA et le revenu inconditionnel enclencheraient une baisse de l'activité économique. En effet, donner l'opportunité à chacun de choisir ses activités sans se soucier de « gagner sa vie » entraînera vraisemblablement une baisse du temps de travail - surtout pour les métiers les plus pénibles - et un recentrage de l'activité économique et productive. Mais est-ce réellement problématique sachant que nous produisons déjà trop et que nous vivons au-dessus de nos moyens et de nos besoins ? Chacun devra s'organiser et traduire cette décroissance du gâchis et du superflu dans la vie quotidienne, autrement dit ne plus passer sa vie à produire des choses inutiles pour les vendre à des gens qui n'en ont pas besoin.

En outre, ces outils s'accompagneraient de l'instauration d'un Revenu maximal autorisé (RMA) dont le montant devra être discuté démocratiquement dans l'optique de lutter contre les écarts de revenus. Reçus par tous sans plafond de ressources la DIA et le revenu inconditionnel permettraient de réduire les inégalités. Le RMA incite en outre à réduire l'impact écologique des plus riches, à éviter de scandaleux gaspillages et d'outrancières pratiques et surtout à rompre avec la place qu'a pris dans nos imaginaires le mode de vie des plus aisés.

---

<sup>3</sup> Sur le sujet voir Paul Ariès, *Le Mésusage. Essai sur l'hypercapitalisme*, Parangon, 2007.



## La dotation inconditionnelle d'autonomie

La DIA se décompose en deux parties : les droits de tirage et les droits d'accès.

Les droits de tirage portent sur tout ce qui nous permet de vivre une vie frugale et digne (habitation, nourriture, vêtement, énergies, eau et mobilités). Les droits d'accès portent sur les services publics (éducation, santé, culture, information). Ces deux droits sont évolutifs et devront être adaptés progressivement aux besoins de la société. Les monnaies locales, ainsi que bien d'autres outils de la transition, sont directement associés à la DIA, qui n'est qu'un outil pour faire émerger de nouvelles façons de produire et, finalement, de vivre.

La DIA est donc nécessairement couplée à d'autres mesures d'autonomisation et de démocratisation. La définition de la DIA est amenée à évoluer avec les dynamiques sociales.

### **Droit au logement et accès au foncier**

Sur la question du logement et du foncier, la DIA s'articule autour de deux piliers : assurer à tous un logement décent, permettre l'accès à la terre ou à un local pour initier une activité faisant sens d'un point de vue social et écologique. En ce qui concerne le logement, chaque personne pourrait, par exemple, disposer d'un nombre de mètres carrés minimum et payer le surplus au prix du marché. Un local d'activité ou/et une parcelle de terre devront également être mis à disposition de ceux qui en font la demande – par exemple par les collectivités locales. Les habitats groupés et écologiques (éco-village, éco-quartier, coopérative d'habitants etc.) devront être la règle pour toute nouvelle construction afin d'enrichir les modes de vie par la pratique de la solidarité au quotidien.

En ville, la DIA s'articulera autour d'initiatives citoyennes telles que les jardins communautaires et les ceintures vivrières. A la campagne, la réappropriation de la terre sera centrale afin de sortir de l'agriculture productiviste et de revitaliser les zones rurales autour de la mixité sociale et de la convivialité. Le droit de l'usage devra prévaloir sur le droit de propriété afin de mettre un terme au mésusage et la spéculation foncière.

### **Droit à se nourrir dignement**

L'agriculture productiviste et industrielle, totalement dépendante du pétrole<sup>4</sup>, favorise les mécanismes qui entretiennent la faim dans le monde, appauvrit les sols, exproprie les

---

<sup>4</sup> Pour la fabrication des pesticides et des engrais chimiques, la motorisation, l'emballage et le conditionnement, le transport et la distribution.



populations locales, produit des aliments de très faible qualité voir dangereux etc. Il faudra en priorité libérer la production alimentaire de sa dépendance au pétrole.

Une part de la DIA pourra par exemple être versée par les collectivités en monnaie locale pour favoriser les circuits alimentaires courts. Elle devra s'appuyer sur les AMAPs, la permaculture et les exemples des villes en transition pour assurer à tous un minimum de nourriture saine (quantité suffisante, décidée localement à travers des délibérations citoyennes), mais aussi pour enclencher la réappropriation de la production alimentaire, indépendamment des multinationales. La DIA devra s'attacher à l'accès aux terres agricoles, à la façon de les exploiter, mais aussi à l'imaginaire alimentaire occidental qui devra être décolonisé<sup>5</sup>.

### **Droit de tirage sur les ressources naturelles et énergétiques**

La DIA comprend un droit de tirage sur les ressources naturelles de base comme l'eau, le gaz et l'électricité, fondé sur la gratuité du bon usage et le renchérissement du mésusage. Au début de chaque mois, les compteurs de ces trois ressources pourraient être négatifs d'une certaine quantité jugée suffisante et décidée démocratiquement et localement. Au-delà de ce niveau, le prix devra augmenter de manière dissuasive voire prohibitive. Sobriété, efficacité et énergies renouvelables devront être au cœur du chantier énergétique<sup>6</sup>. Il faudra mettre en place des outils démocratiques permettant de choisir ce que l'on veut et peut produire, en y intégrant le sens du bien commun et de limites.

### **Droit à la mobilité**

La société de l'automobile a échoué à constituer un système de transport viable et durable. Pour la dépasser, il faut privilégier les circuits courts et relocaliser nos vies. Les déplacements seront, ralentis, raccourcis et moins polluants. Il serait nécessaire de proposer la gratuité des transports collectifs de proximité et de l'associer éventuellement à un forfait kilométrique de base au-delà duquel l'utilisateur devrait prendre en charge le coût de ses déplacements. Il est aussi possible de mettre à disposition des transports doux comme le vélo et d'en favoriser un entretien et un recyclage collectif. En limitant la gratuité du transport domicile-travail ou domicile-activité, la DIA favorisera la relocalisation de l'activité. Ces mesures devront être accompagnées par un réaménagement du territoire, pour que

---

<sup>5</sup> L'alimentation carnée occidentale n'est pas soutenable d'un point de vue énergétique et est critiquable d'un point de vue éthique au vu des conditions de vie des animaux destinés à l'abattoir.

<sup>6</sup> Nous reconnaissons là le tryptique que propose le scénario négaWatt face à l'épuisement programmé des ressources fossiles et fissiles et face à l'urgence climatique.



relocalisation prônée par la décroissance soit accessible à tous. Les transports démocratiquement jugés inutiles (transport de marchandises, avion sur petites distances etc.) devront être fortement taxés voire tout bonnement interdits. Le réseau ferré devra être remaillé et ralenti et nous devons réapprendre à voyager et pas seulement à nous déplacer.

### Accès à la santé

La gratuité des soins est un droit essentiel pour les individus et nécessitera le remodelage de la sphère médicale. Tout abus devra être à la charge du patient et la recherche et fabrication de médicament devra être mise sous tutelle de l'État, voire rendue publique afin de rompre avec le paradigme de l'industrie médicale, génératrice de profit et soumise aux lois et aux déboires des marchés. La meilleure médecine étant l'alimentation, un effort particulier sera fait pour réglementer l'industrie agro-alimentaire, assainir notre alimentation, interdire la pollution industrielle etc. Il faudra mettre l'accent sur l'éducation à l'hygiène et nous ouvrir aux médecines dites traditionnelles qui nous permettront de décoloniser l'imaginaire techniciste de la médecine occidentale.

### Accès à l'éducation

L'éducation doit permettre aux individus de s'autonomiser et de s'émanciper et non pas les formater pour en faire des travailleurs-consommateurs efficaces. L'école devra devenir indépendante et totalement gratuite et l'éducation devra pouvoir se poursuivre tout au long de la vie sous différentes formes.

### Critiques et limites du dispositif

Les objections sur la faisabilité et le réalisme de la DIA ne manquent pas. En effet, selon les critères de la société thermo-industrielle capitaliste, la DIA est un non sens puisqu'elle encourage une baisse du temps de travail et donc de la production et la consommation : bonjour la compétitivité ! La principale objection de taille concerne en effet la prétendue désertion du marché du travail, qui laisserait le pays sans plus de richesses à partager, même frugalement et démocratiquement.

Cependant cette peur s'avère infondée. D'une part, de nombreuses études ont montré que dans le cas d'un revenu garanti, la plupart des individus conservent un emploi<sup>7</sup>. Ensuite,

---

<sup>7</sup> Pour un descriptif détaillé des ces études, voir Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous, Précis d'utopie réaliste*, Coll. Controverses, éd. Utopia, 2010, 108 p.



malgré l'âpreté du marché de l'emploi et une souffrance au travail toujours plus grande, le bénévolat est toujours très important en France<sup>8</sup>. Ensuite, le nombre de chômeurs est en constante augmentation et le système productiviste a déjà un coût direct et indirect non négligeable : coût du chômage, coût des maladies liées au travail, coût de la pollution industrielle etc. Une baisse du nombre de travailleurs n'est pas nécessairement un facteur de paupérisation. De plus, une éventuelle désertion plus massive du marché du travail serait seulement la preuve qu'il était nécessaire de repenser totalement un mode de vie plutôt que choisi. Enfin, il est primordial pour la planète et pour l'homme que la production et la consommation de biens diminuent drastiquement dans les prochaines années, dans ce sens, il paraît logique d'encourager une baisse du temps de travail destiné à la production de biens matériels, mais pas nécessairement une baisse d'activité.

La DIA est une boîte à outil très complexe assortie d'une ambition transformative impressionnante. A la différence du revenu inconditionnel, beaucoup plus simple à mettre en place, elle nécessite une transformation sociale profonde. C'est bien là tout son intérêt et sa difficulté. Ce refus de n'être qu'un correctif d'une société inégalitaire et cette remise en question constante de nos valeurs sociales (valeur travail, productivité, croissance etc.) fait de la DIA un outil de transformation de l'imaginaire dont il est difficile aujourd'hui de dégager des mécanismes opérationnels. La question de la manière d'instaurer une telle mesure reste par exemple en suspens. Le dispositif sera-t-il étatique ou régional ? Les tenants de la DIA ne tranchent pas et tablent sur une multiplication des expérimentations par les collectivités locales avant que l'État, interpellé par le succès de telles alternatives, décide de les étendre à l'échelle nationale. L'« effet boule de neige » invoqué entretient le flou sur la manière dont pourrait être organisée une telle transformation sociale à l'échelle de la France. La DIA, dans l'état actuel de la réflexion, constitue une synthèse de nombreuses propositions de la décroissance et est construite comme un outil de réflexion et de décolonisation des imaginaires. Mais elle pourrait être bien plus si les penseurs de la DIA travaillaient dans le futur à préciser ses mécanismes opérationnels afin d'en faire une proposition politique dès aujourd'hui crédible.

La dotation inconditionnelle d'autonomie qui, pour reprendre la formule de Michel Lapesant, prendrait la forme de « droits d'usage souverains sur les biens communs », contribuerait à l'avènement d'une décroissance économique volontaire, équitable et socialement soutenable. Afin de parvenir au même objectif, il existe un autre outil, le revenu inconditionnel.

## [Le revenu inconditionnel](#)

---

<sup>8</sup> On estime à 12 millions le nombre de français participant à une activité bénévole.



Défendu notamment par Baptiste Mylondo<sup>9</sup>, le revenu inconditionnel est une allocation monétaire de base, versée à tous les citoyens, sans aucune condition ni contrepartie. Contrairement à la DIA, le revenu inconditionnel consiste en une prestation en espèces et non pas en nature. Il présente dix caractéristiques inaliénables qui le démarquent de ses « faux-amis » :

1. Revenu en espèces (et non en nature)
2. Versé à chaque citoyen
3. Versé sans condition (de ressources, d'activité, d'inactivité, etc.)
4. Versé sans contrepartie (recherche d'emploi, travail d'intérêt général, etc.)
5. Cumulable avec d'autres revenus
6. Versé à titre individuel (et non à l'ensemble du foyer en la personne du chef de famille...)
7. Versé tout au long de la vie
8. Montant forfaitaire (avec toutefois une distinction entre majeurs et mineurs)
9. Montant suffisant (permettant de se passer d'emploi)
10. Versement mensuel

### Comparatif

L'élaboration et le fonctionnement d'une dotation inconditionnelle d'autonomie (estimation précise de l'ensemble des besoins économiques des individus, définition des biens et services devant être rendus gratuits etc.) serait plus complexe que le mécanisme proposé par un revenu inconditionnel qui laisserait chacun gérer seul ses besoins et la réponse qu'il entend leur donner avec la somme qui lui est allouée. De plus, l'inconditionnalité de la DIA est, du fait de son essence même, conditionnée : son contenu et la manière dont elle est appliquée sont décidés collectivement. On conditionne donc, à travers les délibérations, ce qu'est la DIA. Seul le fait de donner la DIA à tous, de la naissance à la mort, est inconditionnel. Il faudrait de plus fixer certaines limites à la gratuité puisque la DIA passe par la connaissance et le contrôle de la situation sociale des individus pour connaître précisément la composition de chaque foyer. Les partisans du revenu inconditionnel

---

<sup>9</sup> Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous, Précis d'utopie réaliste*, Coll. Controverses, éd. Utopia, 2010, 108 p.





dénoncent là une intrusion dans la vie privée des individus, que le revenu inconditionnel aurait l'avantage de faire disparaître.

La DIA se démarque du revenu inconditionnel par sa volonté de sortir intégralement du paradigme dominant de l'économie productiviste. Elle ne se limite pas, comme le revenu universel à un outil correctif des inégalités, mais ambitionne de contribuer au « Buen Vivir » en touchant le cœur des relations sociales et de notre rapport à la terre. Finalement, la critique de la monnaie à l'origine de la DIA appelle des mesures politiques qui dépassent de loin le champ du revenu inconditionnel mais on aurait tort cependant de considérer ces deux outils comme des alternatives. Ils sont complémentaires. Le revenu inconditionnel est un outil correctif pratique qui met l'accent sur l'inconditionnalité. La DIA est outil transformatif complexe qui met l'accent sur la gratuité. D'ailleurs un scénario de décroissance choisie associe revenu inconditionnel et DIA<sup>10</sup>. Selon ce scénario, les collectivités locales mettraient en place un revenu inconditionnel qui pourrait être versé à terme en monnaie locale « fondante », non-thésaurisable et n'autorisant donc aucune spéculation. Si cette monnaie, en plus d'être « fondante », était également « affectée », c'est-à-dire utilisable uniquement dans certains commerces, ou pour payer certains biens et services définis, l'utilisation du revenu inconditionnel pourrait même être strictement encadrée. Progressivement les collectivités opteraient pour une évolution du revenu intégrant les droits d'usage et les droits d'accès. Le montant initial du revenu en euros serait diminué mais compensé par de nouveaux droits. A partir de là, le principe de la DIA s'imposerait. Ce scénario promeut donc une transition douce vers un nouveau modèle économique et social représenté par la DIA en partant d'un soutien inconditionnel en espèces.

## Financement

La question du financement des mesures de gratuité de la DIA – et du revenu inconditionnel qui présenterait vraisemblablement un coût comparable – est centrale. Or, à ce jour, la question du financement a été abordé avec beaucoup plus d'attention par les partisans du revenu inconditionnel que par ceux de la DIA. Détaillons donc les pistes de financement du premier outil. Pour rappel, le revenu inconditionnel doit être aussi élevé que possible, être garanti tout au long de la vie, et être versé à tous, avant impôt, en tant que revenu primaire. Si l'on fixe le revenu inconditionnel au niveau du seuil de pauvreté – soit

---

<sup>10</sup> *Un projet de Décroissance, Manifeste pour une Dotation Inconditionnelle d'Autonomie (DIA)*, Vincent Liegey, Stéphane Madelaine, Christophe Ondet et Anisabel Veillot, éditions Utopia, janvier 2013.



750 € par adulte et 230 € par mineur en 2009 –, son coût total s'élèverait alors à environ 470 milliards d'euros par an. De très nombreuses solutions ont d'ores et déjà été proposées pour financer le revenu inconditionnel, celle de Baptiste Mylondo est particulièrement convaincante.

En premier lieu, le revenu inconditionnel s'autofinance grâce au transfert d'une partie des fonds alloués à la protection sociale. Le revenu inconditionnel se substitue en effet aux prestations supplétives de revenu<sup>11</sup> : le revenu de solidarité active (RSA) pour les plus pauvres ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les chômeurs en fin de droit par exemple, n'ont plus lieu d'être si le revenu inconditionnel est instauré. Parmi les prestations non-contributives auxquelles le revenu inconditionnel viendrait se substituer, on peut notamment citer : les allocations familiales, les aides au logement<sup>12</sup> et les minima sociaux<sup>13</sup>. Cumulées, toutes ces prestations représentent déjà plus de 70 milliards d'euros.

Une part importante du budget de l'État pourrait elle aussi être réaffectée au financement d'un revenu inconditionnel. En effet, il rend caduque toute lutte contre le chômage. Pourrait donc être transféré le budget alloué : aux emplois aidés, et aux exonérations de cotisations sociales et patronales ; aux exonérations fiscales et à la Prime pour l'emploi; aux bourses scolaires et universitaires. Au total, ce sont près de 50 milliards d'euros qui pourraient ainsi être réaffectés.

Pour financer la somme restante, c'est du côté de l'impôt qu'il faut se tourner. Le revenu inconditionnel devrait être financé par un impôt progressif sur le revenu et, dans un souci d'efficacité, il est préférable qu'il ne soit pas imposable. Pour réunir les 350 milliards d'euros manquant au financement, il suffirait d'augmenter le taux de la CSG de 35 points pour adopter un taux d'imposition moyen d'environ 47% – en cumulant CSG et CRDS<sup>14</sup>. Caractère

---

<sup>11</sup> Le revenu inconditionnel ne doit pas se traduire par une régression sociale : seules les prestations auxquelles le revenu inconditionnel vient se substituer parfaitement et avantageusement peuvent être supprimées. Aucune prestation assurant à ses bénéficiaires un niveau de vie supérieur à celui garanti par le revenu inconditionnel ne doit être supprimée.

<sup>12</sup> Si l'on associe un plafonnement des loyers à la mise en place du revenu inconditionnel

<sup>13</sup> A l'exception de l'allocation adulte handicapé (AAH) qui vise à garantir un niveau de vie minimum aux personnes dans l'incapacité de travailler. Le revenu inconditionnel serait un revenu très modeste qui devrait pouvoir être complété librement par les bénéficiaires qui le jugeraient insuffisant. Or, les bénéficiaires de l'AAH n'ont pas cette possibilité.

<sup>14</sup> Un taux impressionnant qui doit être relativisé puisque, pour la plupart des foyers – notamment les foyers modestes, les couples et les familles – il serait largement compensé par le versement d'un revenu inconditionnel non imposable.



faiblement redistributif de notre mode de financement. « Le financement du revenu inconditionnel reposerait alors pour partie sur un impôt proportionnel (à taux fixe) portant sur l'ensemble des revenus (hors revenu inconditionnel) dès le premier euro perçu. Toutefois, grâce au versement d'un revenu inconditionnel non imposable, cet impôt proportionnel se traduirait dans les faits par un impôt progressif : son taux augmenterait avec les revenus. On peut en outre coupler cet impôt proportionnel à un abaissement du seuil de l'impôt sur la fortune (ISF) ou à l'instauration d'un revenu maximum autorisé (RMA) pour accentuer son caractère redistributif<sup>15</sup>. »

En fin de compte, le financement du revenu inconditionnel (et/ou de la DIA) ne présente pas de barrière insurmontable mais requiert une volonté et un profond courage qui semblent peu probable en l'état actuel des choses.

---

<sup>15</sup> Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous, Précis d'utopie réaliste*, Coll. Controverses, éd. Utopia, 2010, 108 p.